

Sécuritisation de l'identité en Algérie : pluralisme hiérarchique et déterminants rentiers

Securitization of Identity in Algeria: Hierarchical Pluralism and Rentier Determinants

Abdellah Akir *¹

¹Université Alger 3,(Algérie), abdellah.akir@gmail.com

Date de soumission : 29/03/2026 Date d'acceptation : 31/05/2026 Date de publication : 11/06/2026

Résumé

Cet article examine l'articulation entre composantes de l'identité algérienne et sécurité nationale, en combinant la sécuritisation révisée par Balzacq, l'analyse constitutionnelle constructiviste et la théorie de l'État rentier. Six constitutions depuis 1963 ont produit un pluralisme hiérarchique générant une tension structurelle qui se mue en crises sécuritaires au rythme des fluctuations rentières. La sécuritisation identitaire s'intensifie quand les marges distributives se contractent, et la polarisation numérique dépasse les instruments étatiques conventionnels. L'étude propose le « Nexus rentier-sécuritaire » comme cadre explicatif testable.

Mots-clés: identité nationale, sécurité nationale, sécuritisation, pluralisme hiérarchique, nexus rentier-sécuritaire.

Abstract

This paper examines the articulation between the components of Algerian identity and national security, combining Balzacq's revised securitization theory, constructivist constitutional analysis, and rentier state theory. Six constitutions since 1963 have produced a hierarchical pluralism generating a structural tension that periodically transforms into security crises driven by rent fluctuations. Identity securitization intensifies as distributive margins contract, while digital polarization now exceeds conventional state instruments. The study proposes the "Rentier-Securitization Nexus" as a testable explanatory framework.

Keywords: national identity, national security, securitization, hierarchical pluralism, rentier-securitization nexus.

* Auteur correspondant

1. Introduction

Dans les États postcoloniaux, le rapport entre identité et sécurité résiste aux cadres dominants des études de sécurité. La sécuritisation copenhagienne de Buzan, Wæver et de Wilde (1998) suppose un espace public démocratique, où l'acteur sécuritisant s'adresse à un public libre ; prémisse intenable là où la structure rentière se conjugue à l'héritage colonial et à un design constitutionnel asymétrique, comme l'observe Bilgin (2011) en critiquant l'extension de l'École de Copenhague hors de son contexte européen. La théorie rentière de Beblawi et Luciani (1987) éclaire l'économie politique de la distribution et de l'autoritarisme, mais néglige les mécanismes discursifs qui muent une difficulté économique en menace identitaire ; et l'analyse constitutionnelle comparée, chez Brown (2002), s'arrête au seuil du texte. C'est cette fragmentation que nous cherchons à dépasser par un modèle intégratif.

L'Algérie constitue un cas paradigmatique pour éprouver ce modèle : six constitutions en soixante ans, trois moments identitaires majeurs (Printemps amazigh de 1980, Printemps noir de 2001, Hirak de 2019), une décennie de violence armée analysée par Martinez (1998) et Roberts (2003), les affrontements confessionnels de Ghardaïa et la classification du MAK et de Rachad comme organisations terroristes. Ce bilan confirme que la question identitaire n'occupe pas les marges culturelles mais le cœur de l'architecture de sécurité nationale, comme le souligne El Aoufi (2023) à propos de la primauté de la sécurité du régime sur la sécurité sociétale au Maghreb.

Le traitement académique de cette intersection est néanmoins resté compartimenté. Chaker (1998) aborde la question amazighe hors de ses contextes sécuritaires, et Maddy-Weitzman (2011) cadre la relation entre amazighité et État maghrébin ; Willis (1996) et Martinez (1998) analysent l'islamisme politique en champ autonome, quand Roberts (1988) l'articule au dilemme du nationalisme algérien ; sur le versant historiographique, McDougall (2006) et Stora (2004) retracent la culture du nationalisme et les mutations identitaires postindépendance. Aucun cadre unifié n'a cependant relié ces littératures pour expliquer les mécanismes qui convertissent la diversité culturelle en variable sécuritaire.

C'est dans cette lacune que s'inscrit notre étude : l'absence d'articulation systématique entre trois niveaux indissociables, la structure constitutionnelle hiérarchique de l'identité, les mécanismes de sécuritisation qui convertissent des revendications légitimes en menaces existentielles, et les déterminants rentiers qui

en règlent le rythme. Ce déficit a nourri des politiques soignant les symptômes sécuritaires sans toucher aux causes, ancrées dans le design constitutionnel et l'économie politique, ainsi que l'a analysé Addi (1994).

De cette lacune émerge la question centrale : **comment le traitement constitutionnel cumulatif des composantes identitaires (amazighité, islam, arabité) a-t-il produit un pluralisme hiérarchique plutôt qu'intégratif, et avec quelles répercussions sur la sécurité nationale dans un État rentier ?** Deux sous-questions en découlent : quels mécanismes discursifs et institutionnels convertissent des revendications légitimes en menaces ? Et comment la variable rentière interagit-elle avec les cycles de sécuritisation identitaire ?

Nous posons en hypothèse que la formule constitutionnelle en vigueur installe une hiérarchie implicite : statut fondateur pour l'islam et l'arabité, position d'adjonction tardive pour l'amazighité, ce que documente Quattrini (2024) en suivant son officialisation de 1995 à 2020. Cette hiérarchie entre en résonance avec les cycles rentiers et produit une sécuritisation périodique des revendications, plus vive en contraction financière, atténuée en abondance.

L'étude tire son importance théorique de la construction du « Nexus rentier-sécuritaire » comme cadre articulant deux champs qui ont rarement dialogué. Sa portée appliquée tient à la conjoncture : recul des recettes pétrolières réduisant les marges distributives, polarisation numérique croissante (Mattoni et Sigillò, 2022) et mutations générationnelles qui ne se satisfont plus des formules anciennes, comme l'a confirmé Volpi (2020) à propos du Hirak.

L'analyse couvre la période allant de 1962 à l'après-Hirak de 2019, avec un retour sur l'arrière-plan historique nécessaire. L'étude se limite méthodologiquement à l'analyse du discours constitutionnel et sécuritaire officiel, et non aux représentations populaires de terrain, ce qui délimite la portée de la généralisation de ses résultats.

2. Cadre théorique : vers un modèle analytique intégratif

2.1. Justification de l'intégration théorique et limites des cadres isolés :

L'analyse de la relation entre identité et sécurité en Algérie impose de dépasser les cadres isolés au profit d'un modèle intégratif, cette relation étant à la fois économiquement conditionnée par la structure rentière, chargée de symbolique historique et institutionnellement encadrée par le design constitutionnel. La

sécuritisation copenhaguienne, développée par Albert et Buzan (2011), analyse l'acte sécuritisant comme performance linguistique mais présuppose un contexte démocratique européen inapplicable à l'Algérie ; la théorie rentière éclaire l'autoritarisme distributif, comme l'a montré Lowi (2009), sans outiller l'analyse des discours sécuritaires ; et l'analyse constitutionnelle constructiviste s'arrête aux frontières du texte, ainsi que le confirme Khalfoune (2021) sur la constitution de 2020.

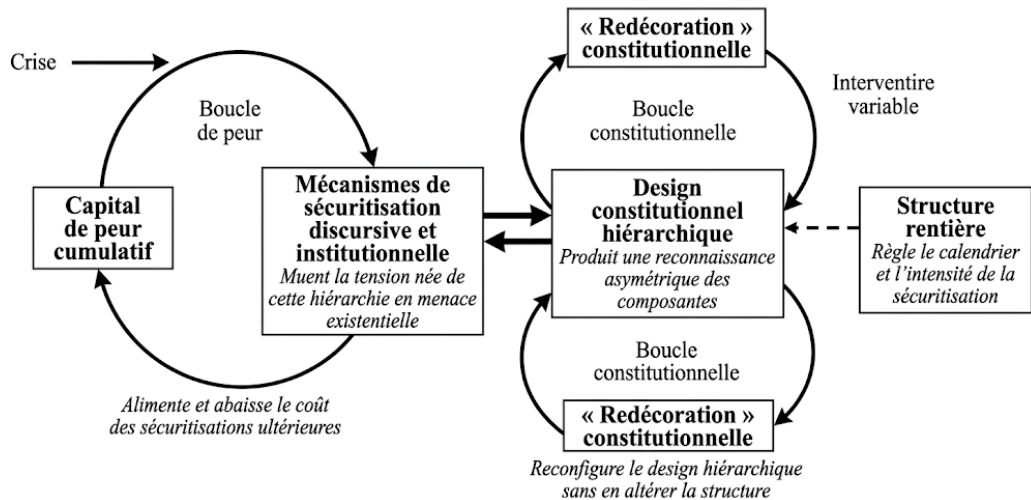
Le choix de ces trois cadres n'a rien d'arbitraire. Nous avons écarté les Critical Security Studies : Booth (2007) les adosse à l'émancipation comme finalité normative, et cette orientation entamerait la distance analytique. Des approches postcoloniales, nous n'avons retenu que des outils ponctuels, l'épistémè coloniale chez Roughi¹ et l'analyse fanonienne de la domination². Leur pente est connue : expliquer le présent par le passé colonial, au risque d'effacer l'agentivité des élites nationales dans la reproduction de la hiérarchie après l'indépendance.

2.2. Le modèle analytique intégratif :

Le modèle repose sur trois axes liés par une causalité réciproque, et non juxtaposés. Le premier est le design constitutionnel hiérarchique, qui produit une reconnaissance asymétrique des composantes. Le deuxième recouvre les mécanismes de sécuritisation discursive et institutionnelle, qui muent la tension née de cette hiérarchie en menace existentielle. Le troisième est la structure rentière, variable intervenante réglant le calendrier et l'intensité de la sécuritisation. Leur relation, circulaire et auto-renforçante plutôt que linéaire, la distingue des modèles causaux simplistes critiqués par Lowi (2004) à propos de la rente et de l'effondrement politique dans les États patrimoniaux³.

On peut désormais formaliser cette circularité, jusqu'ici seulement décrite. La modélisation systémique ci-dessous explicite les deux boucles de rétroaction par lesquelles le Nexus se renforce lui-même : d'un côté, la sécuritisation née d'une crise alimente un capital de peur cumulatif qui abaisse le coût des sécuritisations suivantes ; de l'autre, la « redécoration » constitutionnelle reconfigure le design hiérarchique sans en toucher la structure.

Figure N°1. Le Nexus rentier-sécuritaire : modélisation systémique des rétroactions entre design constitutionnel, capacité distributive et sécuritisation identitaire.



Source : Elaboration de l'auteur.

2.3. La théorie de la sécuritisation : de Copenhague au contexte algérien :

Pour Buzan, Wæver et de Wilde, la sécuritisation est l'acte discursif par lequel un acteur érige un enjeu en menace existentielle devant un public cible⁴. Le concept de « sécurité sociétale », forgé dans le même cadre, aide à comprendre comment des revendications légitimes deviennent des « menaces existentielles » : il renvoie à la capacité d'une société à préserver ses traits essentiels (langue, culture, religion) quand les conditions se modifient⁵. Browning et Joenniemi ajoutent que la sécurité ontologique recoupe la sécuritisation dès lors que l'État perçoit son identité menacée par la diversité interne⁶.

Toutefois, transposer ce cadre au contexte algérien exige des ajustements substantiels, comme l'a souligné Malmvig (2014) à propos du Moyen-Orient post-2011⁷ : la théorie copenhaguenne présuppose un espace public démocratique, ce que l'Algérie n'offre que de manière restreinte. D'où l'importance des révisions de Balzacq (2010), qui introduit le contexte, le pouvoir et l'audience dans l'analyse⁸, cadre dont la littérature algérienne se saisit progressivement (Hachemi et Ben Yahia⁹). Sous l'a du reste appliqué aux dynamiques de la question amazighe, constituant le travail publié le plus proche de notre problématique.¹⁰

Convoquer Balzacq par son nom ne suffit pourtant pas : encore faut-il en opérationnaliser les trois apports (le contexte, le pouvoir et l'audience) sur la

matière algérienne. Le *contexte* d'abord. Balzacq remplace l'acte de langage autosuffisant de Copenhague par une sécuritisation tributaire de conditions de félicité socio-historiques ; or, en Algérie, ce contexte est saturé par le traumatisme de la décennie 1990, si bien que les mots « fitna » ou « complot » fonctionnent comme un raccourci performatif qui dispense l'acteur sécuritisant de toute argumentation développée. Le *pouvoir* ensuite. Là où le modèle classique postule une audience souveraine, la révision de Balzacq intègre les rapports de force qui pré-structurent la réception : l'Algérie en offre une illustration limite, puisque l'acte sécuritisant s'y matérialise dans des dispositifs coercitifs (article 79 du code pénal, classification terroriste) qui contournent le moment délibératif plutôt qu'ils ne le sollicitent. L'*audience* enfin. Le cas algérien donne à voir une audience scindée : une audience formelle-institutionnelle dont l'assentiment s'obtient par cooptation ; une audience populaire dont le consentement n'est pas recherché mais neutralisé. C'est là, précisément, que le cas algérien cesse de seulement confirmer Balzacq : il en déplace le centre de gravité, de la « persuasion d'une audience » vers la « production d'un assentiment sous contrainte ». Le Nexus rentier-sécuritaire systématise cette contribution plus loin.

2.4. La théorie de l'État rentier : l'économie politique de l'identité :

L'Algérie est un État rentier par excellence : près de 95 % de ses recettes d'exportation et 60 % de son budget proviennent des hydrocarbures, et Machín Álvarez établit que sa structure productive satisfait les quatre critères de Beblawi, malgré les tentatives de diversification¹¹. Reste la question décisive de l'impact de cette structure sur la gestion de la diversité : Lowi montre, par comparaison avec d'autres cas rentiers, que l'abondance pétrolière a permis au régime de substituer aux négociations politiques et à la reconnaissance des droits une distribution matérielle directe (logement, emploi public, subventions), faisant de la rente un instrument de containment des revendications plutôt qu'un mode de traitement¹².

Cette classification rentière ne saurait toutefois être absolutisée. Benabdallah avertit, dans Naqd, que l'Algérie a connu, notamment dans les années 1970, de réelles politiques développementalistes échappant au modèle rentier pur, la binarité « État rentier / État développementaliste » masquant des stratégies hybrides¹³. Le bilan structurel n'en demeure pas moins net : comme le montre Sandbakken en comparant l'Algérie, le Nigeria et la Libye, la rente impose un plafond à la transition démocratique en libérant l'élite de la légitimité fiscale et en rompant le lien entre fiscalité et représentation¹⁴.

Le cœur de notre contribution tient en une phrase : la crise financière née du déclin de la rente amplifie les tensions identitaires. Cette articulation, que nous nommons « Nexus rentier-sécuritaire », n'a guère été théorisée. Le Hirak du 22 février 2019, déclenché après cinq années d'austérité consécutives à l'effondrement des cours de 2014, en donne une illustration forte, ainsi que le montre Zoubir à propos de la chute du système sultaniste sous la pression rentière¹⁵.

2.5. Cadre conceptuel :

L'étude mobilise les concepts opératoires suivants. La *sécuritisation* désigne le transfert discursif et institutionnel d'un enjeu de la politique ordinaire vers la menace existentielle¹⁶ ; la *désécuritisation*, son mouvement inverse vers la négociation démocratique. L'*identité nationale* est entendue comme construction sociopolitique historiquement variable, et non comme essence fixe ; la *sécurité nationale*, dans une acception globale (sociétale, politique, économique et culturelle) dépassant le registre militaire.

Le *pluralisme hiérarchique* (Hierarchical Pluralism) est un concept proposé dans cette étude pour décrire une configuration constitutionnelle qui reconnaît formellement la pluralité des composantes identitaires tout en les ordonnant implicitement dans une échelle de préséance institutionnelle, où certaines composantes sont «fondatrices» et d'autres «additionnelles» ou «subordonnées».

L'*État rentier* tire ses revenus de sources extérieures, rompant le lien entre fiscalité et représentation et affranchissant l'élite de la pression populaire¹⁷. Le *Nexus rentier-sécuritaire*, cadre proposé ici, articule cycles rentiers et cycles de sécuritisation en postulant une relation inverse entre capacité distributive et intensité sécuritaire. La *polarisation identitaire numérique* désigne enfin la mobilisation réciproque sur bases identitaires via les plateformes, où algorithmes et viralité produisent une radicalisation ascendante échappant aux contrôles traditionnels.

3. Méthodologie et positionnement épistémologique

3.1. Positionnement épistémologique :

L'étude s'inscrit dans une perspective interprétative-critique. Ontologiquement, elle tient la réalité sociale, et l'identité en particulier, pour une construction en négociation permanente et non un donné objectif, ainsi que le montre McDougall¹⁸. Épistémologiquement, elle ne vise pas une généralisation statistique mais une généralisation analytique partant du cas algérien pour enrichir

le cadre théorique, mettre au jour les significations que textes et discours construisent autour de l'identité et de la sécurité, et les rapports de pouvoir qui s'y logent, tout en autorisant la transférabilité à d'autres États rentiers confrontés à des enjeux identitaires.

3.2. Stratégies de validation et contrôle des biais :

Conscient que sa position académique et son arrière-plan socioculturel participent de la production du savoir, le chercheur s'astreint à une réflexivité continue. Pour prévenir toute dérive vers un contre-discours parallèle, quatre garde-fous ont été adoptés : double codage des textes constitutionnels et des discours, recherche systématique de preuves contraires (negative case analysis), triangulation de sources en trois langues, et examen des interprétations alternatives avant adoption de l'interprétation retenue.

3.3. Méthode et outils analytiques :

La démarche est qualitative et multi-instrumentale : une étude de cas approfondie de l'Algérie, dont il convient de préciser ici le corpus. Celui-ci réunit les six textes constitutionnels, les lois pertinentes, les documents sécuritaires publiés et les discours officiels. Le corpus primaire est délimité selon trois strates documentaires et un échantillonnage raisonné (purposive sampling) gouverné par le critère de pertinence sécuritaire-identitaire. La première strate réunit les six constitutions (1963, 1976, 1989, 1996, 2016, 2020) et leurs préambules, ainsi qu'un ensemble de lois et textes organiques pertinents (loi organique 26-08 sur les partis, loi organique 23-14 relative à l'information, article 79 du Code pénal, statuts du Haut-Commissariat à l'amazighité). La deuxième rassemble un échantillon raisonné d'environ quatorze discours et communiqués officiels sélectionnés pour leur centralité dans les trois épisodes de sécuritisation retenus (Printemps noir 2001, crise du drapeau 2019, classification du MAK et de Rachad 2021). La troisième regroupe les actes juridico-sécuritaires à effet performatif (interdictions, classifications, poursuites). La saturation interprétative a servi de critère d'arrêt. L'absence de documents sécuritaires internes reste une limite, que l'analyse indirecte du discours institutionnel ne comble qu'en partie. Trois outils, enfin : l'analyse de contenu qualitative selon Mayring¹⁹, l'analyse critique du discours selon le cadre tripartite de Fairclough²⁰, et le traçage de processus (Process Tracing) selon Bennett et Checkel²¹, pour suivre dans le temps les relations causales entre variables.

L'étude comporte trois limites : l'absence de travail de terrain qui la cantonne à l'analyse du discours officiel ; l'inclination émancipatrice inhérente à l'analyse critique du discours ; et l'amplitude temporelle (six décennies) qui impose des raccourcis. Ces limites circonscrivent le périmètre de l'étude sans lui ôter sa valeur.

4. Analyse structurelle de l'identité algérienne et de son parcours constitutionnel

4.1. Les strates historiques de l'identité :

Les Libyco-Berbères (anciens Amazighs) sont les plus anciens habitants connus de l'Afrique du Nord, et l'identité algérienne s'est constituée par accumulation de longue durée : anciens royaumes libyco-berbères (Massyles, Masæsylys, puis Numidie unifiée), premières formes d'organisation politique locale antérieures à notre ère²² ; la conquête islamique (fin VIIe-début VIIIe siècle) qui a reconfiguré les référents culturels et linguistiques de la région, avec une distinction entre les processus d'islamisation et d'arabisation²³ ; les migrations arabes (à partir du XIe siècle) qui modifièrent la composition linguistique plus que démographique, arabisant les Amazighs des plaines et refoulant l'amazighe vers les montagnes, oasis et ksour ; les migrations andalouses (après 1492), facteur supplémentaire d'arabisation des villes côtières ; enfin la période ottomane (1516-1830) n'ajoute une strate de gouvernement fondée sur la division des populations.

L'empreinte coloniale (1830-1962), la plus lourde, tient en une opération : convertir des différences linguistiques fluides en classifications ethniques rigides. Le discours colonial promeut ce que Lorcin nomme une « hiérarchie des stéréotypes », supposant les Kabyles (majoritairement amazighophones) racialement plus proches des Européens et supérieurs aux Arabes sur l'échelle de la « civilisabilité »²⁴. Rouighi a mis en garde contre le fait que les catégories d'« Arabes » et de « Berbères » constituent une production épistémique coloniale (colonial episteme) et non des réalités anthropologiques fixes²⁵, dans la mesure où de larges pans des locuteurs de la darija à travers l'Afrique du Nord sont des Amazighs linguistiquement arabisés, tout comme certains amazighophones sont d'origines arabes ou mixtes, ce qu'a confirmé Meziane dans sa critique conceptuelle de la binarité arabo-amazighe²⁶. Ageron a montré comment cette domination coloniale creusa les clivages, du Code de l'indigénat au décret Crémieux (1870), qui naturalisa les Juifs d'Algérie à l'exclusion des Musulmans²⁷.

Ces politiques produisirent un redoutable effet de continuité : une partie des élites algériennes reconduisit la logique coloniale de négation d'une composante de la société. En témoignent la charge méprisante du réformiste El-Bachir El-Ibrahimi, dans El-Bassair (1948), contre l'octroi de créneaux radiophoniques en kabyle²⁸, et le témoignage d'Abou Ya'la al-Zawawi sur le phénomène du dénigrement des Kabyles, qui le conduisit à consacrer son manuscrit « Tarikh al-Zawawa » (1913) à la réfutation des allégations dirigées contre eux²⁹. La polarisation identitaire contemporaine plonge ainsi ses racines dans l'histoire sociale antérieure à l'État-nation, comme l'illustre la crise dite « berbériste » de 1949 au sein du PPA-MTLD analysée par Fois³⁰, premier test identitaire du mouvement national.

4.2. Le parcours constitutionnel : de l'exclusion au pluralisme contesté :

L'analyse de contenu qualitative des six constitutions révèle trois schémas structurels nets, des schémas cohérents avec les observations de Boumediene et Bousnia dans leur article de la revue Al-Mustaqbal Al-Arabi sur la relation problématique entre langue et identité en Algérie dans le contexte de la mondialisation³¹, et avec celles de Theniou dans un autre article de la même revue portant sur le traitement par l'État algérien de la question de l'identité nationale.³²

Premier schéma : une hiérarchie constante dans la temporalité de la reconnaissance. L'islam et l'arabe figurent dès 1963 comme articles fondateurs (art. 2 et 3), tandis que l'amazighe, absente des quatre premières constitutions (1963-1996), n'apparaît comme « langue nationale » qu'en 2002 sous la pression du Printemps noir, puis comme « langue officielle » en 2016. Cette temporalité différenciée, que Quattrini documente en retraçant les quatre phases du parcours amazigh depuis le Haut-Commissariat de 1995 jusqu'à la protection de 2020³³, engendre une hiérarchie implicite : l'islam et l'arabité « fondateurs » et « originels », l'amazighité « annexe » et « ajoutée ».

Deuxième schéma : l'articulation constitutionnelle entre identité et sécurité. Les préambules des constitutions (en particulier celles de 1996, 2016 et 2020) comportent des formules récurrentes liant les « constantes nationales » à l'unité nationale, et considérant toute atteinte à ces constantes comme une « menace à l'unité nationale ». Cette articulation constitutionnelle fournit le socle juridico-symbolique d'opérations ultérieures de sécuritisation, comme l'a montré Khalfoune dans son analyse de la constitution de 2020.³⁴

Troisième schéma : reconnaissance et interdiction, ou la complémentarité fonctionnelle de canaux institutionnels insuffisants. En même temps qu'elle reconnaît la pluralité identitaire, la loi organique sur les partis (26-08) interdit toute formation sur base linguistique, religieuse ou régionaliste. Le dispositif n'est pas contradictoire : il est complémentaire, conforme du reste à une tendance comparée qui prohibe les partis ethniques ou confessionnels. La reconnaissance constitutionnelle élève les trois composantes au rang de constantes collectives, et l'interdiction législative empêche leur conversion en capital politique mobilisateur, comme l'a montré l'expérience du FIS.

Le législateur a aussi créé des canaux alternatifs (Haut Conseil islamique, Conseil supérieur de la langue arabe, Haut-Commissariat à l'amazighité), mais ces organes restent consultatifs, sans pouvoir décisionnel ni prise sur la législation et l'allocation des ressources. Ce déficit pèse inégalement : l'arabe et l'islam disposent d'une hégémonie institutionnelle établie, quand l'amazighe ne trouve qu'un cadre aux prérogatives limitées.

La question ne relève donc pas d'une dualité reconnaissance/interdiction, mais d'un déficit fonctionnel : des institutions existantes mais privées de moyens proportionnés aux attentes qu'elles suscitent, d'où l'écart persistant entre le plafond de la reconnaissance constitutionnelle et le plancher institutionnel capable de la gérer. Entelis souligne que les trois piliers de l'État (parti, armée, Sonatrach) opèrent selon une logique autoritaire de monopolisation de la diversité.³⁵

4.3. Conceptualisation du « pluralisme hiérarchique » :

Le concept se décline en quatre dimensions. Temporelle : antériorité de l'islam et de l'arabe (1963) contre reconnaissance tardive de l'amazighe (2002-2016). Juridique : les articles sur l'islam et l'arabe sont « non amendables » ; l'amazighe ne l'est devenu qu'en 2020, sa mise en œuvre restant suspendue à une loi organique non promulguée et une académie non fonctionnelle à ce jour. Institutionnelle : hégémonie de l'arabe à l'école, dans l'administration, la justice et les médias (le français persistant dans l'économie) contre une présence surtout symbolique de l'amazighe, une chaîne TV, une chaîne et quelques stations radio, quelques départements universitaires. Symbolique enfin : le discours officiel érige « l'arabité et l'islam » en référentiel fondamental et renvoie l'amazighité à une dimension seconde, ou locale.

Cette hiérarchie quadridimensionnelle éclaire la persistance de la tension malgré la reconnaissance. Celle-ci n'a pas été intégrative, chaque composante se vivant comme partenaire originelle ; elle a été hiérarchique, certaines se sentant ajoutées. Layachi avait repéré ce tiraillement entre logique d'intégration et logique de particularité, la reconnaissance restant subordonnée à la dissolution de la particularité dans le cadre unitaire, faute d'une coexistence horizontale³⁶. Et la hiérarchie ne reste pas symbolique ou juridique : elle gagne le matériel. Roberts montre que la question kabyle se nourrit de disparités structurelles dans la distribution des ressources et l'investissement public³⁷. Conséquence, soulignée par Hadj-Moussa et Tilmatine : l'État gère la diversité selon une logique sécuritaire et non de droits, toute revendication d'égalité devenant motif d'inquiétude au lieu d'être négociée³⁸.

Cette hiérarchie juridique interne se mesure mieux à l'aune des engagements internationaux de l'Algérie en matière de droits culturels. Le pays a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1989), dont l'article 27 protège le droit des minorités linguistiques d'employer leur langue, mais aussi le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (article 22, droit au développement culturel). Un écart structurel sépare pourtant ces engagements de leur effectivité interne : la reconnaissance constitutionnelle de l'amazighe reste suspendue à une loi organique non promulguée, et l'Observation générale n° 21 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui range l'accès effectif à sa propre langue parmi les obligations à effet immédiat et non simplement progressif, rend cette inertie difficilement justiciable au regard du droit conventionnel. Le pluralisme hiérarchique se signale ainsi par une conformité formelle aux instruments ratifiés, doublée d'une non-conformité substantielle : l'État satisfait à l'obligation de reconnaissance tout en différant l'obligation de réalisation³⁹.

5. Dynamiques de la sécuritisation identitaire et le Nexus rentier-sécuritaire

5.1. Mécanismes de transformation des revendications identitaires en menaces sécuritaires :

L'analyse critique du discours d'un échantillon de discours officiels liés à la sécuritisation de l'identité révèle trois schémas discursifs récurrents.

Premier schéma : le cadrage conspirationniste, qui rabat les revendications identitaires sur des complots étrangers visant la fragmentation du

pays. Les déclarations du chef d'état-major (juin 2019), liant le drapeau amazigh du Hirak à des tentatives de « démembrement » et à des « agendas étrangers », l'illustrent : interdire les drapeaux « non nationaux » n'a rien d'une mesure d'ordre, c'est un acte de sécuritisation au sens copenhaguien. Tilmatine a montré comment cette interdiction s'est muée en occupation des espaces symboliques et en polarisation entre « amazighité » et « algérianité » dressées en identités rivales⁴⁰. Or ce drapeau, brandi aux côtés de l'emblème national, disait une identité élargie ; la réponse sécuritaire (arrestations et poursuites au titre de l'article 79 du code pénal) a converti un symbole culturel en menace. C'est le dilemme de la sécuritisation mutuelle.

Deuxième schéma : le cadrage existentiel. Ce schéma représente la diversité identitaire elle-même comme une menace existentielle à l'unité nationale. Présent dans les préambules constitutionnels et les discours sur l'« atteinte aux constantes nationales », il transforme la revendication de reconnaissance en pratique suspecte. McDougall a montré comment le « Berbère » est devenu un signifiant national contesté⁴¹.

Troisième schéma : le cadrage juridico-sécuritaire, qui retourne les législations antiterroristes contre des activités politiques et identitaires menaçantes pour la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Algérie. L'exemple saillant est la classification du MAK et de Rachad comme organisations terroristes (mai 2021), après les incendies de Kabylie faisant des dizaines de morts, entre civils et militaires, et le meurtre de Djamel Bensmaïl. Elle a fait passer deux mouvements, l'un séparatiste, l'autre islamiste, du champ politique à celui du terrorisme, ce qui justifiait des mesures d'exception. L'acte sécurisant n'y fut pas seulement discursif : il s'est matérialisé dans une décision du Haut Conseil de sécurité. Preuve que la sécuritisation algérienne est un acte de pouvoir composé, matériel et discursif, non une simple performance de langage.

5.2. Le Nexus rentier-sécuritaire : test de l'hypothèse :

Cette section teste l'hypothèse centrale par traçage de processus de la relation entre cycles rentiers et cycles de sécuritisation. En abondance (1974-1985, 2000-2014), l'État dispose d'un surplus pour « acheter » la paix sociale ; en contraction (1986-1999, 2015-2021), il perd cet instrument et la sécuritisation s'intensifie. Entelis inscrit le Hirak de 2019 dans cinq années d'austérité⁴² ; Kilavuz, Grewal et Kubinec, par une enquête sur 18 000 Algériens, établissent le rôle de l'héritage violent des années 1990 dans la participation au Hirak⁴³ ; Addi avait tôt

lié les contradictions de la démocratie algérienne à la logique de légitimité rentière.⁴⁴

Nous formalisons le mécanisme du Nexus en quatre maillons séquentiels : contraction de la rente (X), puis érosion de la capacité distributive, puis perte de l'instrument d'achat de la paix sociale, puis recours compensatoire à la sécuritisation identitaire (Y). Nous le soumettons ensuite à la batterie de tests de Bennett et Checkel. Premier test, le « cerceau » (hoop test). Si le Nexus tient, toute séquence majeure de sécuritisation identitaire doit être précédée d'une contraction des marges distributives ; à défaut, le mécanisme serait infirmé, sans pour autant être confirmé. La condition se vérifie pour les deux pics : la montée sécuritaire de 1992-1995 succède au contre-choc pétrolier de 1986 et au plan d'ajustement structurel de 1994 ; la classification du MAK et de Rachad (mai 2021) clôt la séquence d'austérité ouverte par l'effondrement des cours de 2014. Le mécanisme franchit le cerceau. Deuxième test, le « pistolet fumant » (smoking-gun test) : sa réussite confirme fortement le mécanisme, son échec ne l'infirmé pas. L'indice cherché serait l'aveu, dans le discours officiel lui-même, du lien entre contrainte budgétaire et resserrement identitaire. La conjonction, en 2021, entre l'entame d'un diagnostic profond des transferts sociaux lors du débat initial sur la loi de finances et la requalification simultanée des revendications régionales en « menace existentielle » en fournit un faisceau proche, même si la preuve documentaire interne, par nature inaccessible, fait défaut. Troisième test, la « paille au vent » (straw-in-the-wind test). La coïncidence entre l'abondance de 2000-2014 et les deux concessions identitaires majeures (officialisation de l'amazighe en 2002, puis 2016) forme un indice faible mais convergent : il accroît marginalement la plausibilité du Nexus, sans la trancher. Réunis, ces trois tests autorisent une inférence causale robuste, et non une simple corrélation chronologique.

5.3. Analyse des cas atypiques par comparaison interne :

La relation entre rente et sécuritisation, bien que ses schémas soient clairs, n'établit pas une causalité au sens strict. Il est donc nécessaire de traiter les cas atypiques qu'un critique potentiel pourrait avancer.

Premier cas : le Printemps amazigh de 1980. Il ne résulte pas directement d'une contraction de la rente, puisqu'il s'est produit en période d'abondance financière relative, mais un examen plus attentif révèle qu'il est le produit de l'accumulation des politiques d'arabisation menées parallèlement à l'exclusion linguistique et culturelle de l'amazighe durant la période d'abondance elle-même.

Fait notable, l'État a mobilisé alors ses ressources rentières pour « gérer » la crise, par un dosage de répression limitée et d'occultation, sans concession constitutionnelle majeure. Les avancées réelles, officialisation de l'amazighe en 2002 puis 2016, relèvent au contraire de périodes d'abondance (2000-2014) ; ce qui conforte l'hypothèse : l'aisance autorise des concessions dont le coût politique se solde par la distribution, tandis que la contraction pousse à la sécuritisation. Goodman, du reste, relit le Printemps amazigh comme un « lieu de convergence » plutôt qu'un simple « rite de renversement »⁴⁵, complexité que l'explication rentière, seule, n'épuise pas.

Deuxième cas : les événements de Ghardaïa (2013-2015). Ils comportent des dimensions économiques locales (compétition foncière et immobilière) et confessionnelles (ibadite/malékite) qui dépassent le cadre rentier macroéconomique. Ils rappellent que le facteur économique local (la distribution locale de la richesse) peut parfois primer sur le facteur macroéconomique (le prix mondial du pétrole). Hadj-Moussa et Tilmatine ont analysé comment la Kabylie et le M'zab constituent des foyers chroniques de politiques de reconnaissance incomplète.⁴⁶

Le mécanisme causal peut être synthétisé ainsi : en période d'abondance, l'État « achète » la paix sociale par la distribution (emploi, subventions, logement), réduisant le besoin de sécuritiser les revendications identitaires ; en période de contraction, il perd cet instrument et compense par l'amplification des « menaces existentielles » pour justifier le resserrement de son emprise.

5.4. La polarisation numérique : une mutation dans les dynamiques du conflit identitaire :

L'analyse a repéré une mutation qualitative dans les dynamiques de la polarisation identitaire avec la diffusion des réseaux sociaux (en particulier Facebook et Twitter) depuis 2010. Trois observations fondamentales peuvent être formulées.

Premièrement, l'accélération temporelle des crises. La crise du drapeau amazigh en juin 2019 s'est transformée en quelques heures, via Facebook et Twitter, en crise identitaire nationale, une accélération inconcevable à l'ère des médias traditionnels qui monopolisaient l'information et en contrôlaient le rythme.

Ensuite, le basculement du discours numérique vers la violence physique. Le meurtre de Djamel Bensmaïl par des criminels (août 2021) en donne la traduction matérielle : en quelques heures, des appels à la vengeance contre un

homme faussement accusé d'avoir allumé des incendies se sont mués, après son lynchage, en appels dirigés contre tous les habitants de Kabylie. Escalade d'un discours de haine, adossé à une campagne systématique déjà ancienne contre la région. La polarisation numérique produit ainsi des effets qui débordent l'espace virtuel.

Enfin, l'émergence d'acteurs hors du contrôle étatique. À côté des comptes qui relaient les thèses séparatistes du MAK et diffament tout ce qui symbolise l'arabe et l'islam, les « prédicateurs du phénicisme » et le courant dit « Badissia-novembria » (accusé d'associer indûment la révolution au réformisme de Ben Badis) ont révélé la capacité de réseaux organisés, certains liés à des parties étrangères hostiles, à mener une polarisation systématique et des campagnes de dénigrement, contre l'amazighité et la Kabylie notamment, par des techniques avancées : faux comptes, algorithmes d'amplification, attaques coordonnées. Ces réseaux débordent les instruments d'influence classiques et façonnent des générations qui se forgent une représentation identitaire à partir de sources numériques plus que des institutions officielles.

Reste à articuler cette dimension numérique au Nexus lui-même. Notre hypothèse : la polarisation numérique opère comme un instrument de substitution, à faible coût budgétaire. À mesure que la contraction de la rente érode le levier distributif traditionnel (l'achat de la paix sociale par l'emploi, le logement et les subventions), le registre symbolique tend à prendre le relais du registre matériel : à la différence d'une redistribution coûteuse, la mobilisation de clivages identitaires en ligne suppose des moyens marginaux. Des réseaux coordonnés d'amplification (fermes de comptes, automatisation, jeu sur les algorithmes de recommandation) peuvent alors suffire à raviver des lignes de partage anciennes et à entretenir une cohésion par contraste, sans engager de ressources rentières. Que cette dynamique procède d'une stratégie délibérée ou de la convergence d'intérêts d'acteurs divers, son effet structurel demeure le même. La séquence post-2014 donne à voir cette translation : l'austérité budgétaire coïncide avec une intensification des campagnes numériques de stigmatisation régionale, dont l'affaire de l'été 2021 a marqué le paroxysme. Le numérique n'est donc pas un facteur exogène ajouté au modèle ; c'est un multiplicateur procyclique de la sécuritisation, qui s'active précisément quand la capacité distributive défaille. La boucle de rétroaction se referme, et le Nexus gagne son intelligibilité à l'ère des plateformes.

Nous relevons ici une mutation naissante des dynamiques identitaires. Mattoni et Sigillò montrent que les plateformes n'ont pas simplement relayé les

clivages existants (laïque/islamiste, kabyle/arabe) mais les ont remodelés en les hybridant à de nouveaux cadres discursifs⁴⁷. Dris-Aït Hamadouche relève un paradoxe : le Hirak a rompu, dans l'espace numérique, avec les discours identitaires que le régime alimentait, suscitant des réconciliations inattendues entre catégories antagonistes (berberistes et islamistes), avant que la polarisation numérique ne les démantèle au déclin de son élan.⁴⁸

Toutefois, le traitement méthodologique de cette dimension requiert des outils d'analyse spécialisés (analyse de réseaux, analyse de sentiments) qui n'ont pas été employés dans cette étude, ce qui l'inscrit parmi les propositions de recherche future.

6. La sécuritisation entre déterminants rentiers et transformations structurelles

6.1. Mise à l'épreuve du cadre théorique par les preuves empiriques :

Les trois schémas discursifs concordent avec le modèle de Buzan-Wæver, moyennant un ajustement décisif : en Algérie, la sécuritisation n'est pas un acte discursif pur mais un acte de pouvoir matériel-discursif composé, ce qui confirme la pertinence des révisions de Balzacq⁴⁹. Benantar montre que la doctrine sécuritaire algérienne oscille entre un discours de sécurité coopérative et une pratique prisonnière de la souveraineté absolue, le régime se présentant comme responsable à l'international tout en pratiquant une sécuritisation interne extensive⁵⁰ ; Volpi établit que la « politique pseudo-démocratique » lui permet de sécuriser ses adversaires par des canaux formellement légaux⁵¹. La sécuritisation algérienne ne requiert donc pas de convaincre un public libre, mais transite par une architecture institutionnelle conjuguant légitimité formelle et capacité coercitive.

La corrélation entre cycles rentiers et cycles de sécuritisation, établie par le traçage de processus, soutient l'hypothèse du Nexus, avec des réserves. La rente n'empêche pas la sécuritisation mais en réduit fortement le besoin, le régime pouvant « acheter » l'acquiescement par la distribution (emploi, subventions, logement) plutôt que d'unifier le public par l'amplification des menaces. Lorsqu'elle se contracte (1986, 2014), il perd cet instrument et compense par l'amplification des menaces identitaires, justifiant le resserrement et détournant l'attention des causes économiques. D'où le fait que les concessions majeures (officialisation de 2002 et 2016, réconciliation de 2005) soient survenues en période d'abondance, et la sécuritisation en période de contraction (Décennie noire, classification de 2021).

L'étude ne prétend pas à une causalité linéaire simpliste : des facteurs politiques, géopolitiques et personnels pèsent sur l'équation, comme l'a révélé Hachemaoui en interrogeant qui gouverne réellement l'Algérie⁵². Mais le schéma structurel est assez net pour justifier la théorisation du « Nexus rentier-sécuritaire » comme cadre testable dans des cas comparables. Lagraa a montré que l'État rentier algérien se reproduit après chaque crise par des mécanismes de renouvellement rentier.⁵³

6.2. Implications théoriques : vers une intégration des champs de la sécuritisation et de la rentistique :

Le « Nexus rentier-sécuritaire » entend combler le fossé entre études de la sécuritisation et de l'État rentier. Il explique les virages brutaux du discours étatique envers l'identité : de la négociation et des concessions en abondance (2000-2014) à la classification et à la sécuritisation en contraction (2015-2021). Sa valeur ressort de la comparaison : Mortimer a lu « la seconde guerre algérienne » comme un conflit tripartite entre islamistes, militaires et démocrates⁵⁴, mais l'absence de la variable rentière l'a confiné à une explication idéologique, sans voir que l'effondrement pétrolier de 1986 avait sapé la capacité distributive du régime et ouvert la voie à la montée islamiste.

Zeraoulia montre que la mémoire de la guerre civile a inhibé la participation protestataire dans certaines régions pendant le Hirak⁵⁵ : le Nexus n'opère donc pas dans le vide. La sécuritisation accumulée (Décennie noire, répression meurtrière du Printemps noir de 2001 en Kabylie) produit un capital de peur que le régime exploite même lorsque les conditions objectives de la protestation sont réunies. Le Nexus n'éclaire pas seulement le calendrier de la sécuritisation ; il en révèle l'effet cumulatif, celui qui en abaisse le coût ultérieur.

6.3. Implications appliquées : les limites de l'approche sécuritaire pure :

Les résultats l'indiquent : l'approche purement sécuritaire de la question identitaire est vouée à l'échec à moyen terme. Elle soigne les symptômes sans toucher aux causes, le design hiérarchique et la dépendance rentière, qui font de l'Algérie un « État de distribution » plutôt qu'un « État de droits ». Grewal, en comparant l'Algérie et le Soudan, montre que la différence décisive ne tient pas à l'ampleur de la mobilisation, mais à la capacité du Hirak soudanais à produire une instance de négociation unifiée, capable d'imposer des arrangements transitionnels. Ces arrangements n'ont, il est vrai, pas tenu : le Soudan a ensuite basculé, sous ingérences extérieures, dans la guerre civile. Le Hirak algérien, lui, horizontal et

acéphale, n'a engendré aucun interlocuteur collectif ; il a laissé l'initiative aux institutions, qui ont réaménagé le système sans en changer les règles⁵⁶.

Cette capacité de réaménagement, Boumghar la saisit par la métaphore du « gant réversible » : un instrument institutionnel flexible que le régime déploie selon les circonstances, exhibant une façade pluraliste en stabilité, suspendant son effectivité en crise, puis le réactivant par une nouvelle constitution ou un amendement qui redécore la vitrine sans toucher à la distribution du pouvoir⁵⁷. L'accumulation constitutionnelle observée ne traduit donc pas un parcours linéaire d'élargissement des droits, mais une série de redécorations préservant la même structure hiérarchique.

Cette grille éclaire enfin une question révélatrice : l'absence persistante de la loi organique censée concrétiser le caractère officiel de l'amazighe relève-t-elle d'une simple lenteur administrative, ou d'une stratégie délibérée ? Trois indices convergents penchent pour la seconde lecture. D'abord, l'asymétrie de diligence : les textes d'application relatifs aux constantes « fondatrices » n'ont, eux, jamais subi pareil ajournement, ce qui rend peu crédible l'hypothèse d'une incapacité technique générale. Ensuite, la fonctionnalité de l'ambiguïté : laisser l'officialisation à l'état de principe non opérationnalisé procure à l'État le bénéfice symbolique de la reconnaissance sans le coût institutionnel et budgétaire de sa réalisation, tout en gardant la latitude de rouvrir ou de geler le dossier au gré des cycles rentiers et sécuritaires. Enfin, la cohérence avec le « gant réversible » : l'inertie législative n'est pas l'envers du dispositif constitutionnel flexible décrit plus haut, mais son prolongement logique, un cran supplémentaire de réversibilité qui préserve la hiérarchie en la rendant non justiciable. Sans verser dans le procès d'intention, l'analyse structurelle conduit à requalifier cette inertie : moins une défaillance procédurale qu'un instrument de gouvernementalité différée.

7. Conclusion

Cette étude s'est employée à déconstruire les mécanismes qui ont transformé la diversité identitaire en Algérie en variable sécuritaire, à travers une analyse croisée des textes constitutionnels et législatifs et des discours officiels ayant abouti à trois résultats principaux.

Le premier résultat est que le parcours constitutionnel cumulatif depuis 1963 a produit un « pluralisme hiérarchique » et non intégratif : chaque reconnaissance de l'amazighité a répondu à une crise plutôt qu'à une initiative réformatrice, l'islam et l'arabité demeurant « fondateurs » et l'amazighité « adjointe », y compris après

son officialisation. Le deuxième est que la sécuritisation identitaire obéit à une logique rentière, s'intensifiant quand la distribution se contracte (1986, 2014) et se relâchant en abondance ; formulée comme « Nexus rentier-sécuritaire », cette corrélation fait passer les variations du discours étatique d'une explication volontariste à une explication structurelle. Le troisième concerne la polarisation numérique, qui déborde désormais les instruments conventionnels de l'État par l'accélération des crises, l'entrée de nouveaux acteurs et le glissement occasionnel vers la violence physique.

L'apport théorique majeur réside dans le « Nexus rentier-sécuritaire », cadre articulant sécuritisation et rente, et dans le concept de « pluralisme hiérarchique », qui dépasse la binarité reconnaissance/non-reconnaissance vers une lecture plus fine de la distribution du pouvoir symbolique entre composantes identitaires. Ensemble, ces résultats révèlent que le traitement purement sécuritaire de la question identitaire reproduit la crise au lieu de la résoudre.

Sur le plan des politiques publiques, nos résultats appellent une réforme constitutionnelle substantielle, qui ferait passer d'un pluralisme hiérarchique à un pluralisme horizontal effectif : officialisation concrète de l'amazighe, calendrier, instruments et ressources à l'appui ; renforcement des canaux institutionnels de gestion de la diversité ; approche éducative et médiatique adossée au juridico-sécuritaire contre les discours de haine ; distinction des revendications légitimes et des thèses séparatistes ; traitement en profondeur des foyers chroniques que sont la Kabylie et le M'zab ; désengagement progressif de la rente par la diversification. Côté recherche, le besoin est pressant : enquêtes de terrain sur les représentations populaires en zones de contact, analyses quantitatives de la polarisation numérique (réseaux, sentiments), études d'économie politique sur l'effet des prix du pétrole sur les politiques identitaires.

En définitive, la question identitaire demeure en Algérie un trait structurel vivant, appelé à peser sur la sécurité nationale pour des décennies. L'équilibre issu du parcours constitutionnel est fragile, désormais confronté à des mutations devenues réalité : déclin de la rente, montée du numérique, basculement générationnel. La question n'est pas de savoir si l'équation changera, mais si le changement procédera d'une volonté réformatrice lucide ou sera imposé par les crises, à un coût imprévisible.

8. Références bibliographiques

- ¹ Voir Rouighi, R. (2019). *Inventing the Berbers*. University of Pennsylvania Press, pp. 1-15.
- ² Fanon, F. (1961). *Les damnés de la terre*. Maspero, pp. 39-82.
- ³ Lowi, M. R. (2004). Oil rents and political breakdown in patrimonial states : Algeria in comparative perspective. *The Journal of North African Studies*, 9(3), 83–102.
- ⁴ Buzan, B., Wæver, O., & de Wilde, J. (1998). *Security : A New Framework for Analysis*. Lynne Rienner, pp. 23-26.
- ⁵ Ibid, pp. 119-140.
- ⁶ Browning, C. S., & Joenniemi, P. (2017). Ontological security, self-articulation and the securitization of identity. *Cooperation and Conflict*, 52(1), 31-47.
- ⁷ Malmvig, H. (2014). Power, identity and securitization in Middle East. *Mediterranean Politics*, 19(1), 145-148.
- ⁸ Voir Balzacq, T. (2010). *Securitization Theory*. Routledge.
- ⁹ Hachemi, M., & Ben Yahia, N. (2023). Al-amn al-mujtama'i. *Al-Majalla al-Jaza'iriyya li-l-amn wa al-tanmiya*, 12(1), 163-175.
- ¹⁰ Sour, L. (2024). From ethnopolitical contention to constitutional recognition : Understanding the Berber question dynamics in Algeria. *Journal of Political Ideologies*. DOI : 10.1080/13569317.2024.2382447.
- ¹¹ Machín Álvarez, A. (2010). Rentierism in the Algerian economy. *Energy Policy*, 38(10), 6338-6348.
- ¹² Lowi, M. (2009). *Oil Wealth and the Poverty of Politics*. Cambridge University Press, pp. 55-90.
- ¹³ Benabdallah, Y. (2018). État développementiste vs État rentier. *Naqd*, 36, 75-119.
- ¹⁴ Sandbakken, C. (2006). The limits to democracy posed by oil rentier states. *Democratization*, 13(1), 135-152.
- ¹⁵ Zoubir, Y. H. (2022). The crisis of the rentier state : How the revolution of smiles has brought down the sultanistic regime in Algeria. In L. Issaev & A. Korotayev (Eds.), *New Wave of Revolutions in the MENA Region : A Comparative Perspective*. Springer, pp. 57–74.
- ¹⁶ Buzan, B., Wæver, O., & de Wilde, J. (1998). *Op. cit.*
- ¹⁷ Voir Beblawi, H., & Luciani, G. (Eds.). (1987). *The Rentier State*. Croom Helm.
- ¹⁸ McDougall, J. (2017). *A History of Algeria*. Cambridge University Press, pp.1-3.
- ¹⁹ Voir Mayring, P. (2000). Qualitative Content Analysis. *Forum: Qualitative Social Research*, 1(2), Art. 20.
- ²⁰ Voir Fairclough, N. (1992). *Discourse and Social Change*. Polity Press, pp. 72-100.
- ²¹ Bennett, A., & Checkel, J. T. (Eds.). (2015). *Process Tracing : From Métaphore to Analytic Tool*. Cambridge University Press, pp. 3–37.
- ²² Camps, G. (2007). *Les Berbères : Mémoire et identité* (5e éd.). Actes Sud, pp. 95-115.

- ²³ Chaker, S. (1989). Arabisation. In Encyclopédie berbère (Vol. VI, pp. 834-843). Edisud.
- ²⁴ Lorcin, P. (1995). Imperial Identities. London : I.B. Tauris, pp. 1-8.
- ²⁵ Rouighi, R. (2019). Op. cit.
- ²⁶ Meziane, M. A. (2020). Reflections on race and ethnicity in North Africa. Review of Middle East Studies, 54(2), 269-288.
- ²⁷ Ageron, C.-R. (1979). Histoire de l'Algérie contemporaine, t. 2. PUF, pp. 29-45.
- ²⁸ Al-Ibrahimi, M. B. (1997). Athar al-imam Muhammad al-Bashir al-Ibrahimi (Vol. 3). Dar al-Gharb al-Islami, pp. 206-207.
- ²⁹ Al-Zawawi, A. Y. (1913). Tarikh al-Zawawa. Matba'at al-Fayha', p. 3.
- ³⁰ Fois, M. (2016). Identity, politics and nation. British Journal of Middle Eastern Studies, 43(2), pp. 206-218.
- ³¹ Boumediene, A., & Bousnia, S. (2019). Al-lugha wa al-hawiyya fi al-Jaza'ir. Al-Mustaqbal al-'Arabi, 481, 66-87.
- ³² Theniou, N. (2025). Al-dawla al-Jaza'iriyya wa mas'alat al-hawiyya al-wataniyya. Al-Mustaqbal al-'Arabi, 555, 41-55.
- ³³ Quattrini, S. (2024). Amazigh language policy in Algerian education. Rowaq Arabi, 29(3), 11-28.
- ³⁴ Khalfoune, T. (2021). La constitution algérienne de 2020. Revue internationale de droit comparé, 73(3), 575-610.
- ³⁵ Entelis, J. P. (2011). Algeria: democracy denied, and revived? The Journal of North African Studies, 16(4), pp. 653-678.
- ³⁶ Layachi, A. (2004). Ethnicité et politique en Algérie. Naqd, 19-20, 27-54.
- ³⁷ Roberts, H. (1983). The economics of Berberism. Government and Opposition, 18(2), 218-235.
- ³⁸ Hadj-Moussa, R., & Tilmatine, M. (2020). Minorités et politique de la reconnaissance en Algérie. Confluences Méditerranée, 114, 135-147.
- ³⁹ Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2009). Observation générale n° 21 : Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art. 15, § 1 a). E/C.12/GC/21. Nations Unies, §§ 6, 55.
- ⁴⁰ Tilmatine, M. (2019). Interdiction des emblèmes berbères et occupation des espaces symboliques. L'Année du Maghreb, 21, 149-164.
- ⁴¹ McDougall, J. (2003). Myth and counter-myth. Radical History Review, 86, 66-88.
- ⁴² Entelis, J. P. (2011). Op. cit.
- ⁴³ Kilavuz, M. T., Grewal, S., & Kubinec, R. (2023). Ghosts of the Black Decade. Journal of Peace Research, 60(1), 9-25.
- ⁴⁴ Addi, L. (1996). Democratization in the Middle East: Algeria's tragic contradictions. Journal of Democracy, 7(3), 94-107.
- ⁴⁵ Goodman, J. E. (2004). Reinterpreting the Berber Spring. The Journal of North African Studies, 9(3), 60-82.
- ⁴⁶ Hadj-Moussa, R., & Tilmatine, M. (2020). Op. cit.

- ⁴⁷ Mattoni, A., & Sigillò, E. (2022). Digital media, diasporic groups, and the transnational dimension. *Review of Communication*, 22(3), 175-192.
- ⁴⁸ Dris-Aït Hamadouche, L. (2020). Algérie 2019 : des ruptures confirmées et des réconciliations inattendues. *L'Année du Maghreb*, 23, 189-202.
- ⁴⁹ Balzacq, T. (2005). The three faces of securitization. *European Journal of International Relations*, 11(2), 171-201.
- ⁵⁰ Benantar, A. (2022). Algeria's security policy: transformations and dilemmas. *Siyasat Arabiya*, 55, 19-43.
- ⁵¹ Volpi, F. (2006). Algeria's pseudo-democratic politics. *Democratization*, 13(3), 442-455.
- ⁵² Hachemaoui, M. (2016). Qui gouverne (réellement) l'Algérie ? *Politique africaine*, 142, 169-190.
- ⁵³ Lagraa, B. (2023). The renewable rentier state in Algeria. *Contemporary Arab Affairs*, 16(2), 212-231.
- ⁵⁴ Mortimer, R. A. (1996). Islamists, soldiers, and democrats. *Middle East Journal*, 50(1), 18-37.
- ⁵⁵ Zeraoulia, F. (2020). The memory of the civil war in Algeria. *Contemporary Review of the Middle East*, 7(1), 25-53.
- ⁵⁶ Grewal, S. (2021). Why Sudan succeeded where Algeria failed. *Journal of Democracy*, 32(4), 102-114.
- ⁵⁷ Boumghar, M. (2019). Le gant constitutionnel réversible. *L'Année du Maghreb*, 21, 69-88.